

Swiss Community

Objektyp: **Group**

Zeitschrift: **Revue suisse : la revue des Suisses de l'étranger**

Band (Jahr): **50 (2023)**

Heft 1

PDF erstellt am: **13.07.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

<http://www.e-periodica.ch>

Le Conseil des Suisses de l'étranger se prononce clairement en faveur de la neutralité suisse

Le Conseil des Suisses de l'étranger, ou «Parlement de la Cinquième Suisse», se déclare clairement favorable à une gestion responsable de la neutralité suisse, et adresse des exigences au Conseil fédéral en matière de politique de la neutralité.

La question de la neutralité, ultra-politique notamment en raison de la situation politique mondiale préoccupante, intéresse également le Conseil des Suisses de l'étranger (CSE): le «Parlement de la Cinquième Suisse» a notamment dû, lors de sa séance d'automne du 5 novembre 2022, prendre position sur la requête de son délégué John McGough (Hongrie) qui, sur fond de guerre en Ukraine, a proposé d'exiger du Conseil fédéral et du Parlement le «respect strict du droit à la neutralité». John McGough a fait valoir que les Suisses de l'étranger ont toujours pu voyager «sans être inquiétés» dans leur pays de résidence ou en Suisse, même en temps de guerre, et ce, grâce à la «neutralité crédible et reconnue de toutes parts» du pays. C'est la raison pour laquelle, a-t-il argué, le Conseil fédéral se doit d'être «strictement neutre».

Le CSE s'est finalement démarqué de la requête de John McGough en se rangeant, à une large majorité, derrière une autre résolution proposée par le Comité de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) et son président, Filippo Lombardi. Au lieu d'exiger la «stricte» neutralité du Conseil fédéral, la résolution adoptée demande à la Suisse officielle «une politique étrangère cohérente, intégrant notamment la promotion de la paix et du dialogue international, la poursuite de la politique de neutralité, l'engagement pour la défense de nos valeurs démocratiques et le soutien aux actions humanitaires en faveur des populations touchées par les conflits». Un positionnement qui sert aussi les intérêts de la «Cinquième Suisse»: «Pour les Suisses de l'étranger, la liberté de résidence et de mouvement est essentielle même en période de conflit.» Il s'agit donc de garantir cette liberté de mouvement en tout temps.

Le CSE ne se contente pas de prendre position. Il adresse également des requêtes au gouvernement national. Il exige du Conseil fédéral qu'il poursuive une «politique de stricte neutralité militaire» et défende «nos



Chacun se bat pour «sa» neutralité

Dessin: Max Spring

valeurs démocratiques en concertation avec les États qui partagent ces valeurs». Il lui demande également de promouvoir l'aide humanitaire, notamment en soutenant le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) et l'Organisation des Nations unies (ONU) dans l'aide aux victimes de conflits armés et en accueillant les personnes fuyant les zones de conflit.

Manifeste pour les élections de 2023

L'adoption d'un manifeste pour les élections fédérales de 2023 a constitué le deuxième point fort de la séance de novembre du CSE. Ce manifeste constitue en premier lieu un appel aux partis et aux acteurs politiques en Suisse. Il leur demande, entre autres, de promouvoir et d'assurer l'exercice des droits politiques à l'étranger, de favoriser le développement de la cyberadministration et d'assurer le maintien de la libre circulation des personnes entre la Suisse et les pays de l'Union européenne. Il les invite, en outre, à

lever les obstacles liés aux assurances sociales pour les Suisses de l'étranger et à garantir le maintien d'un réseau consulaire répondant aux besoins de ceux-ci. Lors de sa séance de printemps, qui aura lieu le 18 mars 2023 à Berne, le CSE adoptera la version finale de son manifeste électoral.

ANNA WEGELIN

Informations complémentaires et vidéo de la séance du CSE: revue.link/conseil1122



Webinaire thématique consacré à la retraite à l'étranger et à l'AVS

Le 9 février 2023, en collaboration avec le DFAE, la Caisse suisse de compensation et Soliswiss, l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) organise un webinaire consacré à la retraite à l'étranger et à l'AVS. Ce webinaire s'adresse aux personnes possédant la citoyenneté suisse et vivant déjà à l'étranger ou envisageant de s'installer à l'étranger au moment de leur retraite (voir aussi notre article sur le projet «Aging abroad», pp. 24 et 25). Au cours du webinaire, des spécialistes donneront un aperçu de ce sujet complexe et répondront aux questions directement ou indirectement liées à l'AVS.

L'événement se tiendra en allemand et en français et commencera à 13 h 30, heure d'Europe centrale (HEC). Les personnes intéressées peuvent s'y inscrire d'ici au 7 février 2023 au plus tard au moyen du lien swisscommunity.link/webinaireavs. Un résumé du webinaire sera disponible à partir du 13 février 2023 sur le site web de l'OSE, www.swisscommunity.org.

SMILLA SCHÄR,
ORGANISATION DES SUISSES DE L'ÉTRANGER (OSE)

Les camps de vacances d'été 2022 en chiffres

Le Service des jeunes de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE) et la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE) organisent chaque été, entre juin et août, divers camps de vacances pour les enfants et adolescents suisses de l'étranger. Ces camps sont l'occasion de nouer des amitiés pour la vie, de faire de belles randonnées dans les montagnes suisses et de découvrir des spécialités typiques du pays. Mais cela, tu le sais sans doute déjà. C'est pourquoi nous te proposons ici des informations d'un autre type, à savoir des statistiques sur les camps de vacances qui ont eu lieu en 2022.



Randonnée

Durant les camps de vacances de l'été 2022, nous avons effectué en tout 463 km à pied. Cela représente à peu près la **distance entre Berne et Montpellier ou Berne et Florence.**



Rösti

140 kg de pommes de terre ont été cuites pendant les camps d'été. Cette quantité donne **environ 560 portions de rösti.**



Chocolat

La quantité de chocolat qui a été mangée dans nos camps d'été s'élève à quelque **76,1 kg.** Telle a été notre contribution à la consommation annuelle impressionnante de chocolat par habitant en Suisse, qui se situe autour de 11,3 kg.



Objets trouvés

Dans tout camp de vacances, des objets sont perdus. Mais dans un bon camp de vacances, ceux qui sont retrouvés sont rassemblés et restitués à leurs propriétaires. Voici la liste des objets trouvés les plus fréquents en 2022:

- 1^{er} place : t-shirts**
- 2^e place : chaussures**
- 3^e place : cordons de recharge**



Nuitées

6089 nuitées ont été comptabilisées durant les camps de vacances d'été en Suisse. Rapporté à une seule personne, ce chiffre équivaldrait à un **séjour de près de 17 ans** en Suisse.



Encadrement

Pour que les camps d'été soient réussis, ils sont préparés, planifiés et encadrés par de nombreux moniteurs. Qui représentent eux-mêmes un bel échantillon de la Suisse. Outre ceux issus de la **«Cinquième Suisse» (23)**, les moniteurs venaient cette année des cantons de Berne (14), de Fribourg (7), de Vaud (6), de Soleure (6), de Zurich (6), d'Argovie (6), de Saint-Gall (5), de Lucerne (4), de Bâle-Ville (4), de Nidwald (3), de Neuchâtel (2), du Jura (2), de Genève (2) et de Bâle-Campagne (2). Un moniteur venait du canton des Grisons, un d'Appenzel Rhodes-Extérieures, un de Thurgovie, un de Zoug, un de Schwytz et un du Valais.



Participants

Les enfants et les adolescents qui ont participé aux camps d'été en 2022 étaient issus de 50 pays différents. **De quel pays viendras-tu cette année?**

Camps de vacances d'été pour les enfants

Chaque année, la Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE) propose, entre juin et août, des camps de vacances d'été de deux semaines en Suisse. Ils s'adressent aux enfants suisses de l'étranger âgés de 8 à 14 ans et leur offrent la possibilité de découvrir la Suisse et de nouer des amitiés avec des jeunes du monde entier. Vous trouverez les détails relatifs aux camps de vacances d'été de cette année sur le site web de la FESE: www.sjas.ch/fr/camps-de-vacances-dete/. La date limite d'inscription est le 15 mars 2023

SIBYLLE KAPPELER

Stiftung für junge Auslandschweizer
Fondation pour les enfants suisses à l'étranger
The foundation for young swiss abroad
Fondazione per i giovani svizzeri all'estero

Fondation pour les enfants suisses à l'étranger (FESE)
Alpenstrasse 24, 3006 Berne, Suisse
Téléphone +41 31 356 61 16
E-mail: info@sjas.ch / www.sjas.ch

Actualités et articles pour les jeunes sur Instagram

Découvrez des portraits uniques en leur genre, des projets et expériences inspirants, des impressions des camps de vacances et, bien entendu, les meilleurs articles de la «Revue Suisse»! Sous le nom de «Swisscommunity», l'Organisation des Suisses de l'étranger s'adresse directement aux jeunes de la «Cinquième Suisse» sur Instagram. En outre, vous pouvez nous taguer en insérant @swisscommunity dans vos publications et attirer davantage l'attention au moyen des hashtags suivants: #swisscommunity et #youngSwissAbroad.

FABIENNE STOCKER ET DÉSIRÉE KÜFFER
REVUE.LINK/INSTAGRAM

Swiss Community

Service des jeunes de l'Organisation des Suisses de l'étranger,
Alpenstrasse 26, 3006 Berne, Suisse
youth@swisscommunity.org
www.swisscommunity.org
Tél. +41 31 356 61 25

Quels sont les changements liés à la réforme AVS 21?

Question: Au cours de ces dernières décennies, j'ai travaillé en Suisse et dans différents pays hors de l'UE/AELE. L'an prochain, un nouveau contrat de travail me fera revenir en Suisse. Quelles conséquences la réforme AVS 21 aura-t-elle sur moi, qui suis une Suisseuse de l'étranger née en 1962?

Réponse: Il est prévu que les nouveautés du projet AVS 21, accepté par le peuple en septembre 2022, entrent en vigueur au début de l'année 2024. Elles concernent l'assurance-vieillesse et survivants obligatoire et volontaire. Avec cette réforme, l'âge de la retraite – désormais appelé «âge de référence» – est uniformisé pour tous les sexes; concrètement, l'âge de référence des femmes est relevé de 64 à 65 ans. Par ailleurs, la rente peut être perçue de manière flexible entre 63 ans (62 pour les femmes de la génération transitoire) et 70 ans. De plus, il est désormais également possible d'anticiper ou d'ajourner une partie de la rente. Ainsi, vous pouvez par exemple continuer de travailler à un taux réduit après l'âge de référence tout en percevant une partie de votre rente. Des incitations financières visent à encourager les personnes actives à travailler au-delà de l'âge de référence. Ainsi, la rente peut conti-

nuer d'être améliorée après l'âge de référence par des cotisations pouvant être versées même sur de petits salaires. En outre, les cotisations AVS payées après l'âge de référence vous permettent, dans certaines conditions, de combler d'éventuelles lacunes de cotisation du passé. Ainsi, vous évitez que votre rente soit réduite en raison d'années de cotisation manquantes.

Le relèvement de l'âge de référence des femmes se fera par étapes. Un an après l'entrée en vigueur des changements, l'âge de référence sera relevé de trois mois chaque année, jusqu'à ce qu'il atteigne 65 ans. Si les changements entrent en vigueur début 2024, comme prévu, votre âge de référence personnel se situera à 64 ans et six mois. Pour les femmes déjà proches de la retraite et qui n'ont donc pas pu planifier leur prévoyance vieillesse en fonction de ces changements, des mesures de compensation sont prévues.

Les femmes nées entre 1961 et 1969 font partie de cette génération dite «transitoire». Ainsi, vous profiterez vous aussi des mesures de compensation. Si vous décidez de ne pas anticiper la perception de votre rente et de prendre votre retraite à 64 ans et six mois, vous toucherez un supplément de rente à vie. Si, en revanche, vous prenez votre retraite avant l'âge de référence, des taux de réduction plus bas s'appliqueront pour vous. Le montant précis du supplément ou du taux de réduction dépend de votre année de naissance et de votre revenu moyen. Vous pouvez le calculer sur le site web de l'Office fédéral des assurances sociales.

www.revue.link/65

Smilla Schär,
Service juridique de l'OSE,
info@swisscommunity.org



Quel impact aura sur moi, Suisseuse de l'étranger, le nouveau droit suisse des successions?

Question: Je suis une Suisseuse vivant à l'étranger et j'ai pris une retraite anticipée. Le 1er janvier 2023, le nouveau droit des successions est entré en vigueur en Suisse. Pouvez-vous me renseigner sur les principaux changements de ce nouveau droit? Puis-je régler ma succession en Suisse et, par exemple, favoriser au maximum ma fille aînée?

Réponse: Pour les Suisses vivant à l'étranger, le droit successoral est une question complexe. La réponse à vos questions dépend du pays où vous vivez. C'est pourquoi nous vous recommandons de vous faire conseiller personnellement par des experts en droit successoral international.

En Suisse, la loi fédérale sur le droit international privé (LDIP) prescrit de quelle lé-

gislation nationale relèvent les questions de droit successoral international. Pour les Suisses dont le dernier domicile se situait à l'étranger, c'est la législation prévue dans un tel cas par le pays dans lequel ils résident qui s'applique. En tant que Suisseuse de l'étranger, vous pouvez régler votre succession au moyen d'une disposition ou d'un

Suite en page 30.



Régler sa succession de façon équitable n'est pas évident.
Photo iStock

En ville ou à la campagne

Pourquoi ne pas acquérir une première expérience professionnelle en Suisse ? Le service de conseil autour du thème «Formation en Suisse» d'educationsuisse donne également des renseignements sur les premières expériences de travail pour les jeunes Suissesses et Suisses de l'étranger.

Suite de la page 29.

pacte successoral en vertu du droit suisse, même si votre pays de résidence ne le prévoit pas par défaut. Néanmoins, vous devriez vous renseigner auprès des autorités de votre pays de résidence pour savoir si elles reconnaissent également une telle disposition. En outre, les biens-fonds sont exclus de cette possibilité lorsque les États prévoient une compétence exclusive pour les biens-fonds situés sur leur territoire.

La LDIP n'est pas concernée par la révision actuelle et son application est inchangée. Ainsi, si vous décidez de soumettre votre succession au droit suisse, les changements suivants vous concernent aussi.

En principe, le droit suisse prévoit que vous pouvez régler votre succession vous-même au moyen d'un testament. Toutefois, vous êtes limitée en cela par ce qu'on appelle les «réserves héréditaires»: certains membres de votre famille ont en effet droit à une part légale minimale de votre héritage. Afin de prendre en compte les nouvelles constellations familiales, la révision du droit des successions permet cependant désormais aux testateurs de disposer plus librement de leurs biens. Les réserves héréditaires ont été réduites: celle des parents disparaîtra complètement dès 2023. La réserve héréditaire des enfants sera réduite de trois quarts à la moitié de la part légale et correspondra ainsi à la réserve héréditaire inchangée du conjoint ou du partenaire enregistré.

La part de vos biens que vous pouvez léguer à votre fille aînée dépend donc de vos autres liens de parenté. Si vous êtes mariée ou avez conclu un partenariat enregistré, vous devez respecter la réserve héréditaire correspondante. Par ailleurs, tous vos enfants ont droit à leur réserve héréditaire. Grâce à la révision, vous pouvez cependant désormais disposer librement de la moitié de votre héritage, et léguer ainsi entièrement cette part à votre fille aînée si vous le souhaitez, en plus de la réserve héréditaire qui lui revient.

Smilla Schär,
Service juridique de l'OSE,
info@swisscommunity.org

Se rendre dans une ville suisse en tant qu'assistant-e de langue

Les jeunes étudiant-e-s ou diplômé-e-s provenant de pays où le français, l'anglais, l'allemand, l'espagnol ou l'italien est la langue nationale officielle, peuvent acquérir une expérience dans la profession d'enseignant-e. En tant que «native speakers», ils enrichissent l'enseignement des langues dans les lycées et les écoles professionnelles et illustrent les aspects culturels de leur pays de provenance. Les assistant-e-s de langue perçoivent un salaire qui couvre le coût de la vie en Suisse. La date limite de dépôt des candidatures pour l'année scolaire 2023/24 est fixée à fin mars 2023. Des informations plus détaillées sur le programme «assistance de langue» sont disponibles sur revue.link/movetia ou directement auprès edith.funicello@movetia.ch.

Soutenir une famille paysanne à la campagne

Le son des cloches des vaches ou l'odeur du foin ...aider dans une ferme, c'est amusant et c'est une expérience pour la vie. L'association Agriviva propose des missions de plusieurs semaines à des jeunes de moins de 25 ans du monde entier. En échange du

gîte et du couvert et d'un peu d'argent de poche, on aide une famille de paysans dans ses travaux quotidiens. Idéal pour tous ceux qui désirent être actifs, aiment la nature et qui sont curieux de rencontrer une nouvelle famille et de découvrir la vie dans une ferme suisse. Des informations plus détaillées sur Agriviva sont disponibles sur www.agriviva.ch ou directement auprès info@agriviva.ch.

Au pair – Stage – Emploi saisonnier

Il existe différentes possibilités d'acquérir une première expérience professionnelle en Suisse. Une bonne dose d'esprit d'initiative est requise: de nombreux portails Internet publient des offres d'emploi auxquelles il est possible de postuler directement. Des listes d'adresses et des conseils pour le séjour en Suisse peuvent être obtenus auprès d'educationsuisse. (RG)

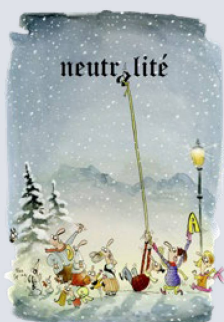


Educationsuisse
Formation en Suisse
Alpenstrasse 26
3006 Berne, Suisse
+41 31 356 61 04
info@educationsuisse.ch
educationsuisse.ch



Débat

Le débat sans cesse alimenté sur la neutralité de la Suisse est riche en controverses. Il divise plutôt qu'il ne met d'accord. Les réactions de nos lecteurs au dossier sur la neutralité du numéro de décembre de la «Revue» le montrent aussi. Il en ressort que la neutralité n'est pas un sujet dont on peut discuter de manière neutre.



La Suisse bataille sur l'interprétation de sa neutralité

WERNER GEMPERLE, STOFORS, SUÈDE

Pour moi, la neutralité de la Suisse signifie: ne pas avoir le courage de faire ce qui est juste et toujours garder dans un coin de sa tête l'idée du profit, pour, en fin de compte, sous l'étendard d'un pays médiateur, se donner une bonne image face au monde.

PAUL TAVAN, BAVIÈRE, ALLEMAGNE

De mon point de vue, il n'existe aucun motif raisonnable pour que la Suisse abandonne sa neutralité armée, qui a toujours fait ses preuves. En particulier, j'estime que la participation aux sanctions contre la Russie est une faute politique.

BEA BORNER, HUA HIN, THAÏLANDE

La neutralité est une bonne et juste chose. Mais lorsqu'un pays attaque sans raison un autre État au cœur de l'Europe, la Suisse n'a en aucun cas le droit de fermer les yeux! Elle doit obligatoirement apporter son soutien à l'État agressé et ce, par tous les moyens et sur tous les terrains.

DIETER SCHIESS, FRANCE

En cas de guerre, la neutralité est acceptable. Mais dans le cas présent, on a affaire à un mégalomane qui exerce une terreur d'État. La Suisse ne peut et ne doit donc pas se contenter de rester neutre, les bras croi-

sés. En faisant cela, nous approuvons automatiquement les crimes inhumains. En tant que citoyen suisse, j'ai honte d'un tel comportement.

GEORGES GLARDON, AGLOU, MAROC

Ne pas respecter une STRICTE neutralité quant aux conflits à l'extérieur, qu'ils soient sociaux, politiques ou militaires, cela affaiblit la crédibilité du pays. Je pense que participer aux sanctions contre la Russie (justifiées pour des pays qui, eux, ne sont pas dans la neutralité) constitue une première faille dans la neutralité de la Suisse.

UELI BORNHAUSER, GIESSEN, ALLEMAGNE

Pour moi, la neutralité signifie ne pas faire bloc ou adopter une position sans conditions. Ce qui ne veut pas dire ne pas se positionner. La neutralité peut aider à assurer une médiation entre deux pays querelleurs. Cependant, en cas de violation claire des règles fixées par l'ONU, la neutralité ne peut être une excuse pour ne pas prendre position. Dans la vie privée, nous exigeons du courage civil: d'après moi, cela s'applique aussi à la collectivité!

ARYE-ISAAC OPHIR, ISRAËL

La formulation qui dit que la Suisse pratique la neutralité est erronée. Au moins depuis la Première Guerre mondiale, ce concept n'est plus que théorique, c'est presque un «nom d'artiste» politique que se donne la Suisse. Très pratique, oui, mais pas mis en pratique.

RICHARD JAKOB-HOFF, NOUVELLE-ZÉLANDE

Peut-être le terme de neutralité est-il trop ouvert aux interprétations, comme l'article de la «Revue» le suggère. Être pacifique et s'engager pour la paix n'est pas une attitude passive, mais requiert de la détermination et des actes. Nous devrions considérer d'autres termes moins ambivalents pour dé-

crire la position de la Suisse. Le rôle d'un médiateur neutre pour la paix est absolument nécessaire en Europe et ailleurs, et la Suisse pourrait être dans une position idéale pour l'endosser. Bien entendu, ce n'est pas une tâche facile, mais elle est extrêmement utile.

La «Cinquième Suisse» et l'émigration

ANTAL TAMÁS ILLÉS, TENERIFE, ESPAGNE

J'ai une certaine expérience de l'émigration: en 1956, j'ai fui la Hongrie pour m'établir en Suisse; en 1999, nous avons quitté le pays et pris la mer sur notre yacht à voile; en 2005, nous nous sommes installés en Espagne. Voici deux de mes expériences. Règle n° 1: ailleurs, tout est différent. Sans un minimum de flexibilité et de capacité d'adaptation, on est assuré d'être malheureux. La méthode la plus sûre pour se faire détester dans chaque pays commence par la phrase: «Chez nous, en Suisse...». Oubliez ça! Vous n'êtes pas chez vous. Comportez-vous en conséquence.

Règle n° 2: personne n'apprend le turc ou le thaïlandais pour deux semaines de vacances. Mais si l'on prévoit de vivre longtemps à l'étranger, la faculté de se faire quelque peu comprendre dans la langue du pays est indispensable.

Dans notre édition en ligne – www.revue.ch –, vous pouvez à tout moment commenter les articles de la «Revue Suisse» et découvrir les derniers commentaires. Vous pouvez également participer aux discussions en cours ou en lancer de nouvelles sur la plateforme SwissCommunity de l'Organisation des Suisses de l'étranger (OSE).

Lien vers le forum de discussion de SwissCommunity:
members.swisscommunity.org/forum

